



MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ : 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

www.ville-mazeres.fr

Date de mise en ligne de l'acte
08/06/2026

Mazères, le 07 avril 2026

DECISION n° 2026-003

LOCATION D'APPARTEMENT

5 Rue des Couverts - Appartement N° 5

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 5 portant délégation dans le domaine suivant :

« 5 – De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu le contrat de location en date du 29/12/2017,

Vu le décès de [REDACTED] locataire de l'appartement situé 5 Rue des Couverts – Appartement N°5 - 09270 MAZERES,

Vu que « Seul le locataire initial, ou ses héritiers en cas de décès, sont créanciers du dépôt de garantie » (JurisClasseur Bail à loyer – Encyclopédies – Fasc.150 : BAIL D'HABITATION. – Locations soumises à la loi du 6 juillet 1989. – Dépôt de garantie)

Vu l'absence d'héritiers souhaitant reprendre le bail,

Le Maire décide :

la résiliation de plein droit à compter du 05/02/2026 du contrat de location consenti à [REDACTED] concernant l'appartement situé 5 Rue des Couverts – Appartement N°5– 09270 MAZERES.

La caution ne pouvant être restituée, elle couvrira les frais d'enlèvement de tout matériel et mobilier ainsi qu'au nettoyage du logement.


Louis MARETTE